

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1981)

Rubrik: Asie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASIE

En Asie, le CICR a poursuivi son engagement dans le cadre du conflit du Kampuchéa, tout en procédant à un réajustement progressif de ses programmes d'assistance en fonction de l'évolution de la situation et des besoins humanitaires constatés. Il a aussi déployé une importante activité en faveur des réfugiés afghans au Pakistan et des populations civiles déplacées à Timor-Est et conduit des actions de protection en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines. Par ailleurs, le CICR a continué de se préoccuper du sort des «réfugiés de la mer» victimes d'actes de piraterie et il a entrepris, en étroite association avec le HCR, des démarches tendant à leur assurer une meilleure sauvegarde.

Pour mener à bien toutes ses tâches, le CICR a maintenu sa délégation régionale à Kuala Lumpur, ainsi que ses délégations et sous-délégations en Indonésie, au Kampuchéa, au Pakistan, en Thaïlande et au Viet Nam, avec un effectif global oscillant autour de 150 personnes, dont environ 80 mises à disposition par une douzaine de Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

La valeur totale de l'assistance matérielle et des secours médicaux fournis par le CICR à l'Asie a représenté en 1981 13,1 millions de francs suisses (voir Tableau p. 44).

* * *

En visite officielle à Genève, Mme Indira Gandhi, Premier ministre de l'Inde, a été reçue au siège du CICR, le 6 mai.

Conflit du Kampuchéa

En 1981, les activités du CICR au Kampuchéa, comme le long de la frontière khméro-thaïlandaise, ont été marquées par un réajustement progressif des programmes et du dispositif, compte tenu du mandat du CICR, des évaluations périodiques de la situation et des activités d'assistance pouvant être couvertes par d'autres organisations humanitaires. La période de première urgence caractérisant 1980 étant révolue, l'action d'assistance alimentaire conjointe avec l'UNICEF s'est terminée à fin décembre 1980. Dès lors, le CICR s'est concentré sur ses tâches traditionnelles: développement de l'action de protection et de recherches et assistance médicale.

Le volume de l'action médicale du CICR a progressivement diminué, les soins urgents étant moins nombreux qu'en 1980 et la poursuite de certaines activités pouvant être assurée par d'autres organismes. L'importante opération de secours du CICR qui, en 1980, avait nécessité le concours de quelque 700 personnes (délégués, personnel médical mis à disposition par les Sociétés nationales et collaborateurs locaux) réparties

entre les délégations de Thaïlande et du Kampuchéa, s'est donc trouvée substantiellement réduite. Fin 1981, il restait un total de 240 personnes engagées dans cette action.

Missions

Les problèmes en rapport avec le financement de l'action du CICR ainsi que les réévaluations périodiques des programmes d'aide, en fonction soit des critères d'urgence, soit de la situation sur le plan de la sécurité dans les régions assistées, ont nécessité différentes missions tant au Kampuchéa et en Thaïlande qu'à New York.

C'est ainsi qu'à trois reprises, en mars, en mai et en novembre, M. Jean-Pierre Hocké, directeur du Département des opérations, s'est rendu au siège des Nations Unies, à New York. Du 20 au 25 janvier, M. Jean de Courten, délégué général pour l'Asie et l'Océanie, a séjourné en Thaïlande où il a rencontré notamment des responsables de l'état-major général, du Conseil national de sécurité, du ministère des Affaires étrangères et de la Croix-Rouge thaïe. Le délégué général a, par la suite, participé avec le directeur du Département des opérations à la conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) qui s'est tenue à Bangkok du 6 au 8 mai. Puis il a poursuivi sa mission en se rendant à Phnom Penh, où il a également rencontré des responsables des ministères des Affaires étrangères et de la Santé.

Enfin, en octobre, le directeur des opérations a rejoint à Bangkok le délégué général et le Dr Rémi Russbach, médecin-chef, qui s'étaient à nouveau rendus à la frontière thaïlandaise et au Kampuchéa afin de réévaluer le programme d'action du CICR et de déterminer, avec les délégations concernées, ses objectifs pour 1982.

Financement de l'action

Le financement de l'action de secours aux populations khmères a fait l'objet d'une réunion des organismes engagés dans l'opération (CICR, UNICEF, HCR, FAO, PAM), le 8 janvier, à Genève, sous l'égide de l'UNICEF. Passant en revue les résultats de la réunion des pays donateurs, qui s'était tenue le 10 décembre 1980, à New York, les organisations concernées ont décidé de ramener de 200 à 180 millions de dollars leur budget pour leurs activités en Thaïlande et au Kampuchéa durant l'année 1981. Pour sa part, le CICR a fixé le sien à 26 millions de dollars en limitant son intervention à des activités d'urgence et de protection. Les pays donateurs se sont à nouveau réunis à trois autres reprises en 1981, le 6 mars, le 28 mai et le 25 novembre, à New York. Lors de la dernière réunion de l'année, le 25 novembre, le CICR a présenté son programme et son budget, estimé à environ 13 millions de francs suisses pour le premier semestre 1982.

Grâce aux multiples réunions et conférences qui ont périodiquement été organisées tout au long de l'année, les pays et les organismes donateurs ont été tenus régulièrement informés des progrès, des difficultés et des nouveaux développements de l'opération.

Au 31 décembre, le CICR avait reçu des contributions en espèces s'élevant à 37,4 millions de francs suisses; les dépenses pour ses programmes d'aide au Kampuchéa et en Thaïlande en 1981 se sont élevées à 34,2 millions de francs suisses, montant auquel s'ajoute la totalité des prestations en nature et services.

Activités au Kampuchéa

Assistance médicale

En 1981, les besoins du Kampuchéa en matière d'assistance médicale étaient encore très importants. Cependant, la situation ne pouvait plus être considérée comme ressortissant exclusivement à l'activité d'urgence du CICR, en particulier pour le second semestre. Aussi, le CICR a-t-il poursuivi un programme de désengagement progressif. Cependant, tout au long de l'année, il a continué de fournir régulièrement des médicaments et du matériel médical de base. Il a également maintenu un dispositif médical minimum (un médecin et une infirmière). Enfin, il a continué d'assurer l'approvisionnement régulier en sang frais, jusqu'à ce que la nouvelle banque du sang de Phnom Penh fonctionne pleinement.

Pendant les premiers mois de l'année, il restait quatre équipes médicales (en tout 26 personnes, spécialisées en chirurgie, pédiatrie et médecine générale) mises à disposition du CICR par les Sociétés nationales (cinq équipes en 1980). Elles ont été successivement retirées: tout d'abord, les représentants de la Croix-Rouge soviétique, établis à l'hôpital de Takmao, sont partis le 15 avril; puis ceux de la Croix-Rouge hongroise ont quitté Kompong Speu le 25 mai; enfin, les 15 et 23 juin, ce fut respectivement au tour des membres de la Croix-Rouge suédoise à Svay Rieng et de la Croix-Rouge polonaise à Kompong Cham de regagner leur pays.

Travaillant au Kampuchéa sous la coordination du CICR depuis début 1980, ces équipes ont laissé derrière elles des hôpitaux et dispensaires remis en état de fonctionnement et pouvant opérer avec du personnel infirmier local formé par elles. En outre, le CICR a envoyé sur place un spécialiste en hygiène et santé publique qui a entrepris des travaux techniques, tels que la réparation des installations sanitaires, l'approvisionnement en eau et l'assainissement des évacuations d'ordures.

Tout au long de l'année, en collaboration avec le ministère de la Santé et la Croix-Rouge locale, le CICR a poursuivi son programme d'approvisionnement en matériel médical. Des secours médicaux, représentant une valeur de 5.166.670 francs suisses, ont été fournis afin de pallier les besoins les plus urgents dans quelque 800 postes de santé de villages (postes de «khum»), 124 centres provinciaux (dispensaires de «srok») et

13 hôpitaux provinciaux. L'acheminement régulier de ces médicaments et de ce matériel médical de base, adapté aux besoins, a contribué à remettre sur pied une infrastructure sanitaire minimale dans le pays.

Quant à l'assistance fournie dans les trois hôpitaux de Phnom Penh ainsi que dans une dizaine d'hôpitaux de province, elle a consisté à rénover les bâtiments, installer les aménagements indispensables (arrivée d'eau, électricité, fourniture de lits, etc.), améliorer les conditions d'hygiène, fournir l'équipement ainsi que les instruments médicaux et chirurgicaux indispensables.

Enfin, grâce à la contribution des Sociétés nationales japonaise et australienne, les principaux hôpitaux du pays ont pu continuer d'être approvisionnés régulièrement en unités de sang en 1981. Ainsi, la navette aérienne Bangkok-Phnom Penh a permis d'organiser chaque semaine l'approvisionnement de 200 unités de concentré globulaire. Cette activité a diminué progressivement de volume après le 25 août, date de l'inauguration de la nouvelle banque du sang de Phnom Penh. Les livraisons de sang par le CICR ont finalement pu cesser fin novembre. En effet, après avoir connu quelques difficultés de démarrage, la banque du sang de Phnom Penh était devenue opérationnelle avant la fin de l'année.

Assistance matérielle et soutien logistique

ACHEMINEMENT PAR AVION.— En 1981, 150 vols-navette ont été organisés entre Bangkok et Phnom Penh. Ces vols ont permis de transporter 744 tonnes de médicaments et de secours d'urgence divers, dont 192 tonnes pour d'autres organisations, en particulier l'UNICEF et le HCR. La valeur de l'assistance ainsi acheminée représente environ 4,4 millions de francs suisses, non compris les frais opérationnels du pont aérien et le coût des secours transportés pour le compte d'autres organisations.

PROGRAMMED'ASSISTANCE DANS LES ORPHELINATS.— A la suite d'une mission d'évaluation effectuée en novembre par les délégués dans huit orphelinats situés dans les provinces de Pursat, Pray Veng et Svay Rieng, un programme d'assistance spécial a été mis sur pied. Des secours simples (matériel de couchage, de cuisine, d'hygiène, etc.) ont été remis avant la fin de l'année, le programme devant s'étendre à un plus grand nombre de lieux en 1982.

Protection

Un aide-mémoire résumant le rôle du CICR en matière de protection et sollicitant la faculté d'exercer ses activités traditionnelles en visitant certaines catégories de prisonniers (personnes prises les armes à la main, civils arrêtés en liaison avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une protection diplomatique) a été remis aux autorités de Phnom Penh en janvier 1981.

En mai, puis à nouveau fin octobre, à l'occasion des missions du délégué général pour l'Asie et l'Océanie, les

questions de protection ont été à nouveau traitées avec les autorités concernées. Seule une réponse d'attente à l'offre de services était parvenue au CICR à la fin de l'année.

La présence du CICR à Phnom Penh a contribué à faciliter le rapatriement d'une ressortissante australienne, libérée le 22 janvier et amenée à Bangkok à bord de l'avion du CICR.

Agence de recherches

La délégation du CICR à Phnom Penh a également traité des problèmes en relation avec les tâches traditionnelles de l'Agence centrale de recherches.

Une des questions les plus urgentes qui devait être abordée en 1981 concernait les recherches à entreprendre à l'intérieur du Kampuchéa, dans le but de localiser les familles de «mineurs non accompagnés» hébergés dans des camps en Thaïlande (voir aussi sous le chapitre «Activités en Thaïlande» du présent Rapport).

Approchées à ce sujet dès 1980, les autorités de Phnom Penh ont informé le CICR, en septembre 1981, qu'elles acceptaient le principe de ces recherches. C'est ainsi que deux équipes de la Croix-Rouge kampuchéenne ont été autorisées à sillonnaient les provinces à la recherche des familles, tout en bénéficiant des conseils techniques du CICR.

Pendant l'année écoulée, le CICR a remis aux autorités de Phnom Penh 603 dossiers concernant 733 enfants non accompagnés dont les parents étaient recherchés; 72 familles auraient été localisées, alors que les questions liées au contrôle habituel par le CICR de la procédure de réunion de famille étaient à l'étude auprès des autorités compétentes à fin 1981.

Dispositif

Début 1981, l'effectif du CICR s'élevait à 34 personnes, dont 21 membres des équipes médicales mises à disposition par les Croix-Rouges nationales. Après le départ des équipes médicales et la réduction progressive de l'effectif de la délégation, celle-ci ne comptait plus que six personnes à la fin de l'année.

Activités en Thaïlande

Tout en continuant à contribuer à l'action d'assistance de la Société nationale en faveur de la population thaïe affectée par les événements du Kampuchéa, le CICR a poursuivi en 1981 ses activités de protection, de recherches et d'assistance le long de la frontière khméro-thaïlandaise en faveur des victimes khmères et vietnamiennes. En mai et juin, des affrontements armés se déroulant non loin des camps de réfugiés, ainsi que des difficultés survenues avec les autorités locales et thaïes, ont temporairement entravé l'action du CICR.

Assistance médicale

Dans la région frontalière, la situation s'est améliorée au point de vue médical en 1981. Toutefois, bien que ne répondant plus toujours au critère d'urgence, la situation générale, demeurée tendue et instable, a justifié la prolongation d'une présence médicale du CICR pendant toute l'année.

Amorcé début 1981, l'allégement progressif du dispositif a suivi son cours. A la fin de l'année, ce dispositif comprenait deux équipes médicales (l'une au nord et l'autre au sud d'Aranyaprathet), ainsi qu'une équipe chirurgicale affectée à l'hôpital de Khao-I-Dang.

Quant à la coordination de l'action, que le CICR a assurée pendant 18 mois, c'est-à-dire depuis début 1980, elle a été confiée dès juillet 1981 au «Border Medical Coordination Group», organisme officiellement reconnu par les autorités thaïes, auquel le CICR appartient au même titre que différentes agences volontaires et que l'UNICEF.

Au nord d'Aranyaprathet, les activités médicales du CICR dans les camps de Ban Sa Ngae, Kok Tahan et Phnom Chat ont été concentrées sur la formation du personnel paramédical (cours de médecine, d'anatomie, de santé publique, etc.). Composée d'un médecin, de deux infirmières et d'une sage-femme, l'équipe CICR a installé un service pré- et postnatal à Kok Tahan et Phnom Chat. Quant à l'équipe médicale mise en place par le gouvernement italien, elle a assuré le même type de services pour la région de Ban Sa Ngae, le CICR, pour sa part, continuant de procéder à l'évacuation des malades et blessés graves sur l'hôpital italien de Ta Praya.

A Samet, l'assistance médicale a été fournie par l'équipe d'«American Rescue Committee», le rôle du CICR consistant à y apporter une assistance sous forme de médicaments et d'aide logistique.

A Nong Chan, entre juillet et début décembre, le CICR a dû assurer temporairement les activités médicales du camp; à la fin de l'année, l'organisation «Médecins sans frontières» avait à nouveau repris cette tâche qu'elle avait assumée pendant le premier semestre.

Précisons qu'à Samet comme à Nong Chan, les malades ou blessés ont été transférés, pendant toute l'année, à l'hôpital de Khao-I-Dang.

Au sud d'Aranyaprathet, une équipe médicale CICR a régulièrement visité les dispensaires de Taprik et Nong Pru; les cas graves ont été évacués sur Khao-I-Dang. Dans cette région, où le paludisme fait des ravages, de nombreux cas ont dû être traités à Nong Pru et à Taprik.

Camp de Khao-I-Dang.— Déjà, en 1980, l'hôpital de Khao-I-Dang avait été choisi comme base arrière pour les activités médicales déployées sur la frontière khméro-thaïlandaise. Khao-I-Dang a continué d'assumer ce rôle et de traiter en priorité les blessés de guerre tout au long de 1981. En février, un incendie a ravagé l'hôpital, détruisant complètement le bloc chirurgical CICR. Pendant la période de reconstruction des locaux, les activités médico-chirurgicales n'ont pas été inter-

rompues grâce à la coopération de l'équipe chirurgicale italienne de Ta Praya. Composée de 11 personnes, mises à disposition par les Sociétés nationales, l'équipe chirurgicale du CICR de Khao-I-Dang a poursuivi ses activités, en collaboration avec une équipe envoyée par le gouvernement japonais et une équipe de l'Ordre de Malte.

Grâce à l'assistance des Sociétés nationales japonaise, américaine, australienne et hollandaise, le CICR a pu remettre pendant toute l'année du sang conservé, non seulement à l'hôpital de Khao-I-Dang, mais aussi aux établissements hospitaliers de Ta Praya et de la Croix-Rouge thaïe. Le coût de cette action a été évalué à 301.500 francs suisses.

A Aranyaprathet, la pharmacie du CICR a fourni médicaments et équipement médical, non seulement aux équipes de Khao-I-Dang, mais aussi à l'équipe d'«American Rescue Committee», à Samet, et à celle de «Médecins sans frontière», à Nong Chan. La valeur globale de cette prestation a été estimée, pour l'année, à un million de francs suisses.

Médecine traditionnelle.— Poursuivant la tâche qu'il avait entreprise l'année précédente, le CICR est resté engagé jusqu'à fin juillet 1981 dans son programme de médecine traditionnelle. A partir de cette date, l'organisation française des œuvres hospitalières de l'Ordre de Malte a repris cette activité.

En 1981, le taux de fréquentation de trois centres d'accueil (Kampot, Sakeo et Khao-I-Dang) est resté très élevé, le nombre de patients venant en consultation variant entre 1000 et 1500 par mois et par centre. Cette médecine, qui traite en particulier des troubles psychologiques et somatiques, a été pratiquée en étroite collaboration entre, d'une part, les praticiens de la médecine khmère traditionnelle («krou khmers»), réfugiés dans les camps et, d'autre part, le personnel médical occidental chargé de superviser cette action et de fournir les produits de base indispensables (plantes médicinales).

Protection

Dans le domaine de la protection, la tâche du CICR a consisté principalement à se préoccuper du sort des ressortissants vietnamiens qui se retrouvent dans un environnement particulièrement hostile et qui, jusqu'en juin, étaient regroupés dans le camp de Prasak Sarokok («NW9»), sous contrôle de l'armée thaïlandaise.

En juin, le gouvernement thaï a interdit l'accès de «NW9» aux nouveaux arrivants et, à la fin du premier semestre, le camp a été définitivement fermé. Depuis son ouverture, en avril 1980, il avait accueilli un total de 5362 réfugiés. Pendant ces 15 mois, les délégués leur ont apporté une protection concrète en assurant une présence permanente à l'intérieur du camp. Des secours alimentaires et des soins médicaux leur ont aussi été régulièrement prodigués par le CICR.

Durant toute l'année, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités de Bangkok en vue d'obtenir le transfert de ces réfugiés dans des camps situés plus à l'intérieur de la

Thaïlande, afin de leur assurer une sécurité qu'ils n'ont pas à la frontière.

A la suite de la fermeture de «NW9», le CICR a multiplié les interventions pour qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible au problème des réfugiés vietnamiens, dorénavant bloqués à la frontière. En décembre, les autorités thaïlandaises ont fait part au CICR de leur décision de réunir au camp de Samet tous les civils vietnamiens. A la demande des autorités thaïlandaises, l'assistance matérielle requise pour créer des conditions de logement décentes pour ces personnes a été fournie par le CICR. Ce dernier a souligné le caractère, une fois de plus, provisoire d'une telle solution, avant le transfert des réfugiés vers un endroit plus approprié sur le plan de la sécurité.

Installé entre le 10 et le 31 décembre, le nouveau camp, baptisé «NW 82» et composé, pour l'essentiel, de tentes, devait être inauguré le 1er janvier 1982. Comme il avait continué de le faire sur la frontière, le CICR prévoit de pourvoir, en coordination avec les agences volontaires, eau, nourriture et soins médicaux aux réfugiés de «NW 82».

Dans le domaine de la détention, des visites ont été effectuées par les délégués à des «immigrants illégaux» incarcérés dans des prisons de la base militaire d'Aranyaprathet. Des visites ont aussi été faites sur la frontière dans des prisons sous contrôle de mouvements cambodgiens, à Samet et à Nong Chan, ainsi que dans le camp de Phnom Chat.

Agence de recherches

L'Agence de recherches au sein de la délégation de Bangkok a déployé une activité intense, qui a nécessité un dispositif important. En collaboration avec le «Service de recherches et de courrier» de la Croix-Rouge thaïe, elle a eu à traiter des problèmes relatifs aux «réfugiés de la mer» (voir le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est»). Mais l'essentiel de ses activités a concerné les populations civiles venues du Kampuchéa par voie de terre (personnes rassemblées soit dans les camps situés à l'intérieur de la Thaïlande, soit sur la frontière). Parmi ces populations civiles, en grande majorité khmères, se trouvaient un certain nombre de «mineurs non accompagnés» ainsi que des réfugiés vietnamiens («land people»).

Les services rendus à ces catégories de victimes ont été les suivants:

- courrier: la transmission du courrier des réfugiés entre les camps, la frontière et les pays de réinstallation; assurée par le CICR dans une première étape, cette activité a été progressivement remise à d'autres organisations, à l'exception de quelques catégories de personnes (les «land people» vietnamiens, par exemple);
- traitement des données permettant la recherche de personnes disparues ou la réunion de familles (victimes khmères ou vietnamiennes);
- traitement des demandes de recherches: 6571 nouveaux dossiers, contenant près de 24.000 noms, ont été ouverts en 1981; 2330 dossiers ont pu être clos à la fin de l'année;

- «mineurs non accompagnés»: en plus de l'identification de ces enfants khmers non accompagnés, en collaboration avec le HCR et les agences volontaires, 603 dossiers détaillés concernant 733 enfants ont été préparés, en vue de recherches au Kampuchéa. Des recherches ont été ainsi entreprises, non seulement dans des pays de réinstallation, mais aussi à l'intérieur du Kampuchéa (voir plus haut);
- émission de documents comme, par exemple, 98 titres de voyage.

De plus, en marge des activités en faveur des victimes khmères et vietnamiennes, la délégation du CICR en Thaïlande, en collaboration avec la délégation d'Hanoï, a organisé le rapatriement, via Bangkok, de ressortissants de pays n'ayant pas de représentation diplomatique au Viet Nam: c'est ainsi qu'en 6 vols, 901 personnes ont pu regagner Taïwan (coût de l'opération: 131.100 francs suisses).

Dispositif

Alors qu'au 1er janvier 1981, l'effectif global de la délégation du CICR en Thaïlande (y compris le personnel des Sociétés nationales et les collaborateurs locaux) s'élevait à 432 personnes, à la fin de l'année ce chiffre était progressivement tombé à 234 employés répartis entre Bangkok, Aranyaprathet et Chantaburi.

Sur ces 234 personnes, on dénombrait 178 collaborateurs locaux, 41 postes occupés par du personnel CICR et 15 postes pourvus par des spécialistes mis à disposition par des Sociétés nationales (équipes médicales, administrateurs, etc.).

Rappelons, enfin, que la délégation de Bangkok a continué de constituer la base logistique pour l'action d'assistance du CICR au Kampuchéa en 1981.

Autres activités en Thaïlande

DÉMARCHES EN VUE DE VISITER LES LIEUX DE DÉTENTION.— Outre l'action poursuivie dans le cadre du conflit du Kampuchéa, le CICR a entrepris, dès janvier 1981, des démarches pour obtenir de nouveau l'accès à certains lieux de détention en Thaïlande. Le CICR avait interrompu cette activité en 1979 par suite du caractère prioritaire de l'action humanitaire développée en raison du conflit du Kampuchéa.

En réponse à la demande du CICR, le 25 mars, le Conseil national de sécurité a donné son accord de principe pour la reprise de ces visites. Après des négociations portant sur leurs modalités, le ministère des Affaires étrangères a transmis, le 3 septembre, l'accord du gouvernement thaï quant à la reprise des visites aux détenus de sécurité dans les lieux de détention dépendant du ministère de l'Intérieur et dans les centres de réhabilitation relevant de l'ISOC («Internal Security Operations Command»). Une première visite était faite par les délégués à fin octobre dans un centre de détention de Bangkok. Certaines modalités restant encore à préciser avec les autorités pénitentiaires, ces visites devaient reprendre dès le début de 1982.

Conflit de l'Afghanistan

Malgré de nouvelles démarches entreprises auprès des parties militairement engagées dans le conflit de l'Afghanistan, le CICR n'a toujours pas été en mesure d'exercer, dans ce pays, sa mission de protection et d'assistance en faveur de toutes les victimes des événements, qu'elles soient militaires ou civiles.

En revanche, le CICR a pu continuer son action d'assistance médicale au Pakistan, en faveur des réfugiés afghans.

L'action conjointe du CICR et de la Ligue en faveur de ces réfugiés, conduite avec la collaboration du Croissant-Rouge pakistanaise, est arrivée à terme à fin mars, soit un an et un mois après son démarrage. Les deux organisations ont poursuivi leur programme d'aide de façon indépendante. Pour maintenir et développer ses propres activités, le CICR a lancé, le 23 avril, un appel de fonds à la communauté internationale, portant sur 4,8 millions de francs suisses pour la période du 1er mars 1981 au 28 février 1982.

Le délégué général pour l'Asie et l'Océanie s'est rendu au Pakistan à deux reprises, en juillet et en décembre, d'une part pour réévaluer l'action en faveur des réfugiés afghans et, d'autre part, pour aborder la question de la protection des prisonniers capturés par les mouvements afghans d'opposition. Il s'est entretenu avec des responsables gouvernementaux pour les réfugiés, des responsables du Croissant-Rouge national, des représentants du «SAFRON» («States and Frontier Regions Division», cabinet chargé de l'administration des provinces du nord-ouest du Pakistan), ainsi qu'avec des mouvements afghans d'opposition.

La délégation du CICR au Pakistan a été déplacée d'Islamabad à Peshawar en raison de l'importance des activités déployées dans et depuis cette localité.

Protection

Le CICR a maintenu des contacts avec les différentes parties au conflit afghan dans le but d'entreprendre une action de protection en faveur de toutes les personnes capturées lors des combats. Il s'agissait pour lui d'intervenir, d'une part, en Afghanistan même et, d'autre part, en faveur des prisonniers aux mains des mouvements afghans d'opposition et de proposer à toutes les parties concernées leur internement en pays neutre.

Le CICR a approché à plusieurs reprises les autorités afghanes — notamment par l'intermédiaire de leur représentant à Paris — pour demander l'autorisation d'envoyer une mission à Kaboul, et, plus particulièrement, de visiter les personnes capturées lors des combats ainsi que les prisonniers de sécurité. Cette offre de services, faite le 9 janvier, a été renouvelée le 23 octobre 1981 directement auprès du Président Babrak Karmal. Les autorités afghanes ont répondu par la négative, indiquant que la situation dans leur pays ne relevait pas des Conventions de Genève.

Comme en 1980, le CICR est également intervenu auprès de l'Union soviétique, en raison de la présence de troupes

soviétiques en Afghanistan. Des démarches ont été effectuées tant auprès des représentants de l'Union soviétique à Genève et au Pakistan qu'à Moscou même, auprès du ministère des Affaires étrangères, lors de la mission que Mme Bindschedler-Robert, membre du Comité, et le délégué général pour l'Europe ont réalisée dans ce pays, au mois de décembre (*voir aussi les chapitres «Europe» et «Doctrine et droit»*). Quant à la possibilité pour le CICR de retourner à Kaboul, l'Union soviétique a précisé, comme en 1980 déjà, que le CICR avait à traiter cette question directement avec le gouvernement afghan. En revanche, un dialogue s'est instauré au sujet de l'internement en pays neutre des prisonniers soviétiques, capturés par des opposants afghans; un memorandum sur cette question avait été remis à l'Union soviétique le 31 mars.

Le CICR a enfin abordé la question d'une éventuelle action de protection avec les mouvements afghans d'opposition, auxquels il a rappelé à maintes reprises les principes de base du droit international humanitaire. A la demande des autorités pakistanaises, le CICR a visité, le 14 février, un prisonnier soviétique capturé par des opposants et se trouvant sur sol pakistanaise; celui-ci a été remis aux représentants consulaires soviétiques.

Assistance médicale au Pakistan

En 1981, l'assistance médicale du CICR en faveur des réfugiés afghans au Pakistan est demeurée importante. Elle s'est scindée en deux périodes principales: l'assistance dans des camps de réfugiés par le biais des équipes médicales mobiles durant le premier semestre; le développement d'une action de chirurgie de guerre dès le mois de juin, avec la création d'un hôpital adéquat dans la localité de Peshawar.

Les trois équipes médicales mobiles, mises sur pied en 1980 et comprenant chacune un médecin et deux infirmiers locaux, ont continué à visiter régulièrement une dizaine de camps de réfugiés situés sur la frontière pakistano-afghane et regroupant quelque 157.000 personnes; l'une a couvert le Nord Waziristan depuis Miram Shah; les deux autres, qui étaient basées à Parachinar, la région du Kurram. Elles ont pratiqué la médecine curative et préventive. Pour augmenter ces prestations médicales — notamment au bénéfice des catégories de la population les plus défavorisées (enfants en bas âge, femmes enceintes ou allaitantes, tuberculeux) —, des dispensaires fixes, tenus par des infirmiers recrutés localement, ont été installés dans les camps régulièrement visités, à partir du mois de novembre 1980. Ces dispensaires ont été approvisionnés en médicaments et en matériel médical par les équipes mobiles du CICR.

Dès la mi-février, le CICR a affecté une quatrième équipe médicale au camp d'Adisaï, situé non loin de Peshawar, regroupant 8000 réfugiés. Il s'agissait d'évaluer à fond la situation de santé des réfugiés, de faire bénéficier d'autres camps des résultats de cette étude et de permettre le recyclage des équipes mobiles. Les bénéficiaires du centre médical modèle installé dans ce camp ont été, en priorité, les femmes et les enfants.

Ayant le souci de coordonner l'action médicale, les autorités pakistanaises chargées de l'aide aux réfugiés afghans ont

décidé, par la suite, de confier la responsabilité des soins de santé publique à des équipes gouvernementales sous le contrôle du HCR. Le CICR a donc retiré ses trois équipes mobiles du Kurram et du Nord Waziristan dans le courant du mois de juin, ne conservant plus que celle du camp d'Adisaï.

Après avoir obtenu des autorités pakistanaises de développer un programme de chirurgie de guerre, le CICR a ouvert un hôpital chirurgical à Peshawar, le 15 juin, destiné aux Afghans, civils ou combattants, victimes des affrontements à l'intérieur de l'Afghanistan. Equipé de deux salles d'opérations, d'une unité de radiologie et d'un laboratoire, l'hôpital a peu à peu doublé sa capacité d'accueil (près de 120 lits à la fin de l'année); il possédait aussi une section pour le traitement des patients de passage. Au 31 décembre, l'hôpital de Peshawar avait traité 900 patients (hospitalisés et de passage) et effectué 1489 interventions chirurgicales; deux équipes chirurgicales y travaillaient.

Le CICR s'est aussi préoccupé du transport des blessés de la frontière à Peshawar. Conjointement avec le Croissant-Rouge pakistanaise, il a formé trois équipes de premiers secours, composées chacune d'un médecin, d'un infirmier et d'un chauffeur locaux, pourvues d'une ambulance et basées à Parachinar, Miram Shah et Dir. Leur tâche était, d'une part, de donner les premiers soins aux blessés arrivant d'Afghanistan et, d'autre part, de les transporter vers les hôpitaux de Peshawar. Le CICR s'est chargé du salaire de ces équipes et de leur approvisionnement en médicaments et en matériel médical. Les équipes de premiers secours ont commencé à fonctionner à la fin du mois de septembre.

En novembre, pour compléter l'hôpital de Peshawar, le CICR a ouvert un atelier de prothèses pour fabriquer, au moyen d'un matériel simple et disponible sur place, des membres artificiels pour des amputés de guerre, dont le nombre dépassait 400 personnes. Le CICR a aussi accordé une attention toute particulière aux paraplégiques (une vingtaine de cas) pour lesquels il a aménagé un pavillon spécial dans son hôpital.

Enfin, tout au long de l'année, le CICR a fourni des colis de premiers secours et des médicaments de base à diverses organisations assistant les victimes du conflit afghan.

L'assistance médicale du CICR a globalement représenté la somme de 1.366.310 francs suisses.

D'un médecin, au début de l'année, l'effectif médical du CICR au Pakistan a passé à 15 personnes à fin 1981. Une partie du personnel médical a été mis à la disposition du CICR par les Croix-Rouges de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande.

Le développement et la réorientation des activités médicales ont nécessité, outre celles du délégué général, deux missions d'un médecin venu du siège, en mars et en septembre, et une autre d'un spécialiste en rééducation, de fin juillet à début septembre.

Agence centrale de recherches

Dans le cadre du conflit afghan, l'Agence centrale de recherches a transmis une demande de nouvelles provenant de



Les enfants de l'orphelinat de Siem Reap (Kampuchéa) gardent un souvenir vivant du passage des camions de la Croix-Rouge dans leur région : ils en fabriquent eux-mêmes des modèles réduits avec le matériel offert par l'UNICEF.

l'Union soviétique au Croissant-Rouge afghan, sans obtenir de réponse, ainsi qu'un message familial adressé par le prisonnier soviétique visité au Pakistan (voir ci-dessus). Enfin, des documents de voyage ont été établis, à l'intention de ressortissants afghans principalement émigrant du Pakistan vers des pays d'asile définitif.

Réfugiés en Asie du Sud-Est

C'est principalement par l'entremise de l'Agence centrale de recherches (ACR) que le CICR a continué son action en faveur des «réfugiés de la mer»; ce type d'activité, entreprise en 1979, complétait celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations humanitaires. En 1979, le CICR et la Ligue avaient mis sur pied un groupe d'intervention chargé de coordonner les actions de la Croix-Rouge internationale (recherches de personnes d'une part, assistance d'autre part) en faveur de ces réfugiés. Les 10 et 11 janvier 1981 s'est tenue, à Kuala Lumpur, la dernière réunion de ce groupe avec les Sociétés nationales des pays directement intéressés au problème des réfugiés d'origine vietnamienne, principalement pour examiner les budgets et plans d'action de ces Sociétés; des représentants du HCR et du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) ont participé à cette réunion. Le 1er février, le groupe d'intervention conjoint a été dissous, mais la Ligue et le CICR n'en ont pas moins continué à entretenir des contacts et à échanger des informations sur leurs programmes respectifs en faveur des réfugiés.

Le CICR s'est également beaucoup préoccupé du grave problème de la piraterie qui ne cessait de faire des victimes surtout parmi les «réfugiés de la mer».

(Le problème des réfugiés affluant à la frontière khméro-thaïlandaise est traité sous le chapitre «Activités en Thaïlande» du présent Rapport).

Agence centrale de recherches

En 1979, le CICR avait commencé à former les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande, ainsi que les branches de la Croix-Rouge britannique à Hong Kong et de la Croix-Rouge portugaise à Macao, aux techniques de recherches de personnes et de transmission de courrier, puisque leurs pays ou territoires offraient une terre de premier asile aux «réfugiés de la mer».

A la suite du séminaire technique de Djakarta du mois d'avril 1980, il avait été décidé de remplacer les conseillers de l'ACR, qui avaient créé des «Services du courrier et de recherches» au sein des Sociétés nationales concernées, par un seul coordinateur itinérant qui superviserait le travail de ces Sociétés (voir Rapport d'activité 1980, p. 44). Ce coordinateur

était entré en fonction en juillet 1980 et il a été maintenu en poste à Kuala Lumpur tout au long de 1981 pour veiller au bon fonctionnement du réseau des «Services du courrier et de recherches» que le CICR a continué de financer. Dans les derniers mois de l'année, les délégués du CICR résidant en Asie du Sud-Est, dans les pays de premier accueil, ont pris la relève de sa tâche.

En 1981, l'activité de transmission du courrier a diminué et n'a plus été réservée qu'aux réfugiés nouvellement arrivés ou à certains cas particuliers.

Le CICR a organisé, du 16 au 19 juin, à Bangkok, un nouveau séminaire technique à l'intention des responsables des «Services du courrier et de recherches» des Sociétés nationales précitées.

Problèmes de la piraterie

Les actes de piraterie auxquels les «réfugiés de la mer» continuent d'être exposés ont été un sujet de préoccupation constante pour le CICR. Certes, la répression de la piraterie est du ressort des gouvernements. Mais devant la gravité du problème et comme les mesures prises jusqu'alors pour faire cesser ces actes n'avaient pas abouti, le CICR a estimé de son devoir d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements qui sont liés par les obligations du droit de la mer pour leur rappeler leurs responsabilités et les inviter à assurer en haute mer, dans les meilleurs délais, la protection des réfugiés. Il s'agissait aussi d'inciter la communauté internationale à donner aux pays côtiers — notamment à la Thaïlande — les moyens techniques et financiers de lutter contre la piraterie, principalement dans les eaux territoriales. Ces démarches ont été entreprises en étroite association avec le HCR et avec l'appui de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de l'UNICEF.

Concrètement, le CICR, la Ligue, le HCR et l'UNICEF ont organisé, dès le second semestre de 1981, plusieurs réunions avec les représentants diplomatiques de pays d'Europe occidentale, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, du Japon, etc. Les pays de premier asile, Thaïlande et Malaisie, ont aussi participé à ces réunions dès la mi-octobre. D'une manière générale, les Etats représentés se sont déclarés prêts à prendre part à la lutte contre la piraterie. Les réunions devaient porter sur les moyens de mettre en œuvre des programmes de protection dans les eaux territoriales et sur les moyens d'en assurer le financement.

Apportant son appui à ces démarches, la XXIVe Conférence internationale de la Croix-Rouge a adopté, à Manille, au mois de novembre 1981, une résolution qui rappelait les obligations des Etats parties à la Convention internationale sur la haute mer (Genève, 1958) et invitait l'ensemble des Etats, le HCR, le CICR et les organisations internationales gouvernementales à coopérer dans la lutte contre la piraterie.

Au début du mois de décembre, la Thaïlande s'est déclarée prête à reprendre et développer son dispositif anti-pirates dans le golfe du Siam, qui avait cessé de fonctionner en septembre après six mois d'activités; en conséquence, le HCR et le CICR

ont demandé aux gouvernements participant aux réunions précitées de fournir les fonds nécessaires à ce programme évalué à 3,6 millions de dollars. A la fin de l'année, la moitié de cette somme était trouvée.

Le CICR s'est également tenu informé des efforts du Comité international contre la piraterie (CICP).

Autres activités en Extrême-Orient

Indonésie et Timor-Est

Les activités du CICR dans cette région sont du ressort de la délégation régionale de Kuala Lumpur. En 1981, un délégué basé à Djakarta a été chargé spécialement de l'action à Timor-Est et a eu régulièrement accès à l'île.

A l'occasion de la 2e Conférence régionale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge asiatiques, le délégué général pour l'Asie et l'Océanie s'est rendu en Indonésie, du 3 au 12 février 1981. Ce séjour à Djakarta lui a également permis de traiter, avec la Croix-Rouge indonésienne et plusieurs personnalités du gouvernement indonésien, dont le ministre des Affaires étrangères, de la poursuite de l'action d'assistance et de protection du CICR en Indonésie et à Timor-Est. Par la suite, le 28 février, le ministre indonésien des Affaires étrangères et le secrétaire général de la Société nationale, de passage à Genève, se sont entretenus avec le Président du CICR et le délégué général; à cette occasion, le programme du CICR pour l'action à Timor-Est jusqu'à fin 1981 a été présenté.

Protection en Indonésie

Donnant suite à l'autorisation accordée par les autorités indonésiennes en 1980 (voir Rapport annuel 1980, p. 44), cinq délégués du CICR, dont un médecin et un interprète, ont visité, du 22 février au 23 avril, 26 lieux de détention sur les îles Sumatra, Java, Bali, Sulawesi (Célèbes), Moluques et Kalimantan (Bornéo). Dans ces 26 prisons civiles, ils ont vu 347 personnes, dont 319 condamnées et 28 attendant leur jugement à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965. Rappelons qu'en 1970, puis en 1974/75, 1977/78 et 1979, le CICR avait visité cette catégorie de détenus (auparavant G30S/PKI).

Des secours (savon, couvertures, moustiquaires, livres, lunettes optiques), achetés par les délégués dans chacune de ces 26 localités, ont été remis directement aux bénéficiaires lors des visites. Ces achats ont représenté un montant de 27.000 francs suisses.

Activités à Timor-Est

ASSISTANCE MÉDICALE ET MATÉRIELLE.— L'action d'assistance conjointe du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne en faveur de la population civile déplacée a pris fin le 15 avril. En l'espace de 18 mois, elle s'est traduite par une nette amélioration de l'état sanitaire et alimentaire de quelque 80.000 personnes réparties dans une quinzaine de villages. Toutefois, afin de consolider les résultats obtenus, le CICR et la Croix-Rouge indonésienne ont décidé, début mai, de poursuivre jusqu'à la fin de l'année une action d'assistance alimentaire et médicale limitée.

Ces activités ont été menées par les volontaires de la Croix-Rouge indonésienne avec l'appui technique du CICR, un délégué visitant régulièrement les villages concernés.

A la fin de l'action conjointe Croix-Rouge indonésienne/CICR, il y avait encore 453 tonnes de vivres à disposition stockés dans cinq villages différents. Une partie de ces vivres (maïs, lait en poudre, sucre, sel) a permis de créer également des réserves d'urgence dans les 9 autres villages couverts par le programme conjoint, portant ainsi à 14 le nombre total d'entrepôts sur l'île. Quant à l'assistance médicale, elle a été poursuivie par la Croix-Rouge indonésienne, des infirmiers restant en permanence dans les villages assistés, visités au minimum deux fois par mois par des médecins de la Société nationale. Dans le cadre de cette activité, le CICR a fourni à la Croix-Rouge indonésienne une aide médicale évaluée à 83.760 francs suisses.

ACTIVITÉS DE PROTECTION ET DE RECHERCHES.— A la suite des démarches entreprises par le CICR, les autorités ont donné leur accord de principe pour que des visites soient effectuées par les délégués dans les lieux de détention de Timor-Est. En conséquence, une mission a été entreprise sur place, début novembre, afin de définir avec les autorités locales les modalités de ces visites. Fin 1981, il avait été convenu que les visites auraient lieu dans les premiers mois de 1982.

Concernant les activités de recherches, une structure permettant la recherche de personnes dont la famille est sans nouvelle et la transmission de messages familiaux a été créée par la Croix-Rouge indonésienne avec le soutien technique du CICR. Par ailleurs, le CICR a organisé, en 1981, entre Timor-Est et le Portugal, trois réunions de familles portant sur 6 personnes.

Enfin, donnant suite à une demande du ministère des Affaires étrangères indonésien, le CICR a effectué des démarches en vue du rapatriement d'un groupe de 75 Cap-Verdiens se trouvant encore à Timor-Est. Les autorités du Cap-Vert ayant donné leur accord, l'opération de rapatriement, étalée sur trois mois, a démarré le 29 décembre, avec un premier groupe de 8 personnes.

Les frais de cette action ont été pris en charge par le HCR, le CICR s'occupant de l'aspect technique de l'opération.

Malaisie

Protection

En octobre, les deux délégués régionaux pour l'Asie du Sud-Est, basés à Kuala Lumpur, ont visité, en compagnie d'un médecin du CICR, deux lieux de détention à Batu Gajah et à Kamunting. Ces deux centres regroupaient 390 personnes arrêtées en vertu de l'«Internal Security Act». Afin de compléter ces visites, des démarches ont été entreprises en vue d'obtenir l'autorisation de se rendre dans des postes de police où d'autres personnes appartenant à la même catégorie de prisonniers étaient également détenues. Les autorités malaises ont donné leur accord à ces visites qui devraient se dérouler dès le début de l'année 1982.

Philippines

En 1981, les activités du CICR aux Philippines ont été menées depuis la délégation régionale de Kuala Lumpur. Afin de mieux remplir ses tâches dans cette région, le CICR a décidé, avec l'accord de principe du gouvernement philippin, d'ouvrir une nouvelle délégation régionale à Manille à partir de janvier 1982, délégation qui couvrirait, outre les Philippines, Hong Kong, Macao et Taiwan.

En marge de la XXIVe Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui s'est tenue à Manille, en novembre (voir p. 74 du présent Rapport), le Président du CICR a eu l'occasion d'aborder avec le ministre philippin de la Défense diverses questions relatives aux activités du CICR aux Philippines, notamment dans le domaine de la détention.

Protection

A la suite des démarches entreprises fin 1980, le CICR a obtenu l'autorisation d'accéder aux détenus dépendant directement des services de sécurité militaires («Military Security Units») et s'est vu confirmer l'autorisation de visiter les prisons relevant des autorités civiles. C'est ainsi que le 5 mars, un délégué et un médecin du CICR ont visité 18 détenus à la prison de Fort Bonifacio, à Manille. Cette visite devait être renouvelée début 1982.

Du 5 mai au 11 juillet, quatre délégués, dont un médecin, répartis en deux équipes, ont effectué une série de visites dans 34 lieux de détention où ils ont vu 824 détenus et prisonniers condamnés.

Les secours matériels distribués aux détenus visités durant l'année ont représenté un montant de 11.340 francs suisses.

En 1981, le CICR a également effectué des démarches en vue d'obtenir la notification des arrestations, transferts, jugements et libérations de détenus pour atteinte à l'ordre public («Public order violators»). A la suite de ces demandes, réitérées par le Président du CICR lors de son séjour à Manille, l'accord du ministre de la Défense a été confirmé au CICR début décembre.

Assistance

Dans le cadre de l'action d'assistance aux personnes déplacées en raison des troubles qui affectent principalement les régions de Mindanao et de Samar, les délégués du CICR ont effectué plusieurs missions sur place afin d'évaluer les résultats du programme développé en collaboration avec la Croix-Rouge des Philippines et de le réadapter en fonction des besoins constatés. Rappelons que depuis 1976, le CICR a donné chaque année des vivres de la CEE et un certain montant pour l'achat de médicaments, afin de soutenir l'action de la Société nationale en faveur des personnes déplacées dans l'ensemble du pays. En 1981, les secours fournis par la CEE ont été évalués à 2,4 millions de francs suisses.

Concernant l'assistance médicale, 11 assortiments préparés par un délégué-médecin du CICR et comprenant des médicaments et du matériel de pansement pour une valeur totale de 40.000 francs suisses, ont été envoyés en décembre aux branches locales de la Croix-Rouge des Philippines à Mindanao et à Samar.

Viet Nam

Du 12 au 18 mai, une mission dirigée par le délégué général du CICR pour l'Asie et l'Océanie a séjourné au Viet Nam, où elle a rencontré diverses personnalités du gouvernement et de la Société nationale. Les entretiens avec les autorités et les représentants de la Croix-Rouge vietnamienne ont notamment porté sur les programmes d'assistance du CICR en faveur des populations civiles affectées par les séquelles du conflit sino-vietnamien (voir Rapport d'activité 1979, p. 40).

A l'occasion de cette mission, les activités que le CICR a continué d'assumer en 1981 dans le cadre du conflit du Kampuchéa ont été exposées. La question des «enfants non accompagnés» et le souhait du CICR de pouvoir les réunir le plus rapidement possible avec leurs parents a été plus particulièrement évoqué.

Protection

Etant donné la tension persistante à la frontière sino-vietnamienne, la question du développement des activités de protection et de recherches du CICR a été abordée avec les autorités, en particulier lors de la mission du délégué général. Une offre de services a été faite à cette occasion.

Une démarche similaire a été accomplie le 29 mai auprès de la Mission permanente chinoise à Genève, à laquelle le CICR a remis une offre de services en vue d'obtenir la notification des captures et la visite à d'éventuels prisonniers de guerre.

Rapatriement de résidents étrangers

Depuis 1975, le CICR s'occupe du rapatriement de ressortissants étrangers sans représentation diplomatique au Viet

Nam. C'est ainsi qu'entre septembre 1976 et décembre 1981, 4592 ressortissants chinois ont été rapatriés à Taïwan, sous les auspices du CICR.

Pour 1981, 6 vols emmenant 901 personnes ont été organisés.

Assistance dans le cadre de l'INDSEC

Bien que l'organisation de secours du «Bureau Indochine» («Indochina Secretariat» ou INDSEC), gérée conjointement depuis 1975 par le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des victimes des séquelles du conflit indochinois, ait été dissoute en 1978, un groupe de coordination CICR/Ligue a poursuivi jusqu'en 1980 des actions de secours s'inscrivant dans le cadre de la liquidation du programme INDSEC.

Toutefois, une partie des projets arrêtés en 1980 et inclus dans un nouveau programme d'assistance CICR élaboré pour 1980/1981, n'avait pu être menée à bien pour la fin de l'année écoulée. Cela a notamment été le cas pour la poursuite de l'agrandissement de l'hôpital de Rach Gia. C'est pourquoi, les programmes en suspens devaient faire l'objet d'un réexamen avec la Croix-Rouge vietnamienne début 1982.

En 1981, les secours suivants ont été acheminés:

- des produits chimiques et pharmaceutiques nécessaires à la fabrication de médicaments (valeur: 970.000 francs suisses);
- du matériel de construction, pour un montant de 170.000 francs suisses, a également été fourni dans le cadre du projet d'agrandissement de l'hôpital de Rach Gia;
- des pièces pour l'installation d'un appareil de radiographie à l'hôpital Tu Du, à Ho-Chi-Minh-Ville, ont été acheminées (140.000 francs suisses).

Pour ce qui est de la fourniture de trousse de premier secours et de matériel pour un centre de premiers soins à Ho-Chi-Minh-Ville, ces deux points faisaient l'objet d'un réexamen avec la Société nationale de la République fédérale d'Allemagne à fin 1981.

Aide alimentaire et médicale

Comme en 1979 et en 1980, le CICR a continué de fournir une assistance en faveur des personnes déplacées dans les six provinces du nord plus particulièrement touchées par les séquelles du conflit sino-vietnamien.

En 1981, le CICR a fait parvenir au Viet Nam 1000 tonnes de riz, don de la Confédération helvétique.

Par ailleurs, des médicaments, des pansements et des instruments chirurgicaux, pour un montant de 296.750 francs suisses, ont été fournis à la Croix-Rouge vietnamienne.

Autres pays

Au cours d'une mission au **Japon**, du 26 au 28 janvier, le délégué général pour l'Asie et l'Océanie s'est entretenu avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et de la Croix-Rouge japonaise à propos des activités déployées par le CICR en Asie et de leur financement.

Séjournant en **République de Corée**, du 29 janvier au 2 février, à l'invitation de la Croix-Rouge nationale, le délégué général a rencontré notamment le Premier ministre, le ministre de l'Unification nationale, le ministre des Affaires étrangères a.i. ainsi que les responsables de la Croix-Rouge de la République de Corée, avec lesquels il a fait un tour d'horizon des activités du CICR et des problèmes humanitaires d'intérêt commun.

Le 28 juin, le délégué général a entrepris une nouvelle mission qui l'a conduit en **République populaire démocratique de Corée**, en réponse à l'invitation de la Société nationale. Il s'agissait essentiellement de prendre contact avec la Croix-Rouge et les autorités gouvernementales de ce pays. En effet, la précédente mission du CICR à Pyongyang remontait à 1959. Outre les responsables de la Société nationale, le délégué général a rencontré le vice-Premier ministre et le Directeur du département des Organisations internationales au ministère des Affaires étrangères, avec lesquels il s'est entretenu en particulier du problème des familles coréennes séparées, pour beaucoup d'entre elles, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

En **République populaire de Chine**, où le délégué général a séjourné du 7 au 13 juillet, les entretiens avec la Croix-Rouge chinoise et avec les autorités gouvernementales ont notamment porté sur les activités de protection du CICR liées à la tension qui subsiste entre le Viet Nam et la Chine sur leurs frontières.

Par ailleurs, le délégué régional du CICR basé à Kuala Lumpur a fait une mission de trois semaines en Océanie, en janvier-février.

Après un arrêt à **Melbourne**, auprès de la Croix-Rouge australienne, le délégué régional s'est rendu en **Nouvelle-Zélande** et à **Fidji**, où il a visité les Croix-Rouges nationales et s'est entretenu avec ses représentants de certains problèmes d'intérêt commun, comme la diffusion des principes du droit humanitaire auprès des forces armées.

Au royaume de **Tonga**, le délégué régional s'est plus particulièrement entretenu avec les responsables de la Croix-Rouge locale (une ancienne branche de la Croix-Rouge britannique) de sa reconnaissance par le CICR. Celle-ci a pu être prononcée officiellement en octobre 1981 (voir p. 78 du présent Rapport).

Signalons, enfin, qu'à l'issue de la Conférence de Manille, le Président Hay s'est rendu en Australie (15-20 novembre) et en Nouvelle-Zélande (20-24 novembre), à l'invitation des Sociétés de la Croix-Rouge de ces pays. M. Hay a eu, à cette occasion, des entretiens avec les autorités gouvernementales et les

dirigeants des Croix-Rouges nationales et il a participé, à Wellington (Nouvelle-Zélande), à un séminaire sur la diffusion du droit international humanitaire (voir aussi sous le chapitre «Doctrine et droit» du présent Rapport).

**SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS
OU ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1981***

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	
Indonésie	Détenus	—	18 130	12 150	30 280
Kampuchéa	Population civile déplacée, malades	195,—	985 250	5 166 670	6 151 920
Pakistan	Réfugiés, malades	—	—	1 366 310	1 366 310
Philippines	Population civile déplacée, détenus, Société nationale	1 250,—	2 477 130	40 000	2 517 130
Thaïlande	Réfugiés, malades	347,9	281 100	1 470 980	1 752 080
Timor-Est**	Population civile déplacée, malades	—	—	83 760	83 760
Viet Nam	Population civile déplacée, Société nationale	1 000,—	955 000	296 750	1 251 750
TOTAL GÉNÉRAL		2 792,9	4 716 610	8 436 620	13 153 230

* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.

** Les secours non-médicaux distribués provenaient des stocks constitués en 1980 (soit 621,3 tonnes).